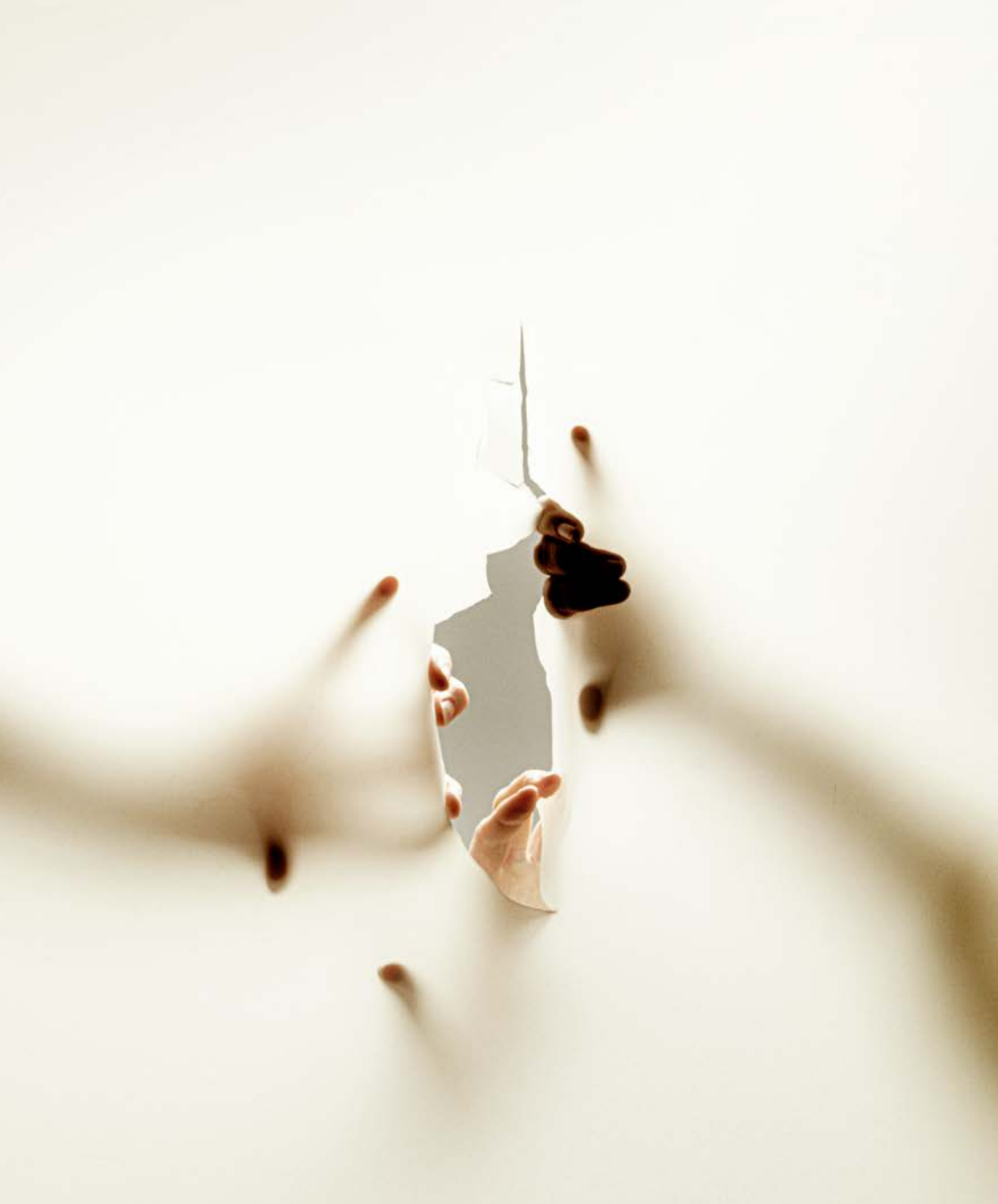




Centre de consultation
et de formation contre
la traite des personnes
et l'exploitation sexuelle

**Evaluation des données du Bureau
national d'enregistrement des déclara-
tions contre la traite et l'exploitation
des êtres humains – Année 2024**

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations anonyme d'ACT212 contre la traite et l'exploitation des êtres humains

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations anonyme de soupçon est :

- Un service facile d'accès pour les personnes souhaitant communiquer des informations concernant la traite d'êtres humains ou des situations d'exploitation
- Un interlocuteur pour les administrations de tous les cantons, municipalités et villes
- Une structure qui met en réseau, dans toute la Suisse, les administrations, organisations d'aide aux victimes et ONG dont les services peuvent être proposés par son intermédiaire

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations anonyme a pour objectifs :

- d'identifier davantage de victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation (sexuelle)
- de garantir une protection complète pour les victimes
- d'obtenir que les coupables soient réellement punis

Contact

Association ACT212
3000 Berne

www.act212.ch/fr

**Pour contacter le Bureau
d'enregistrement des déclarations
anonyme**

Numéro d'appel : 0840 212 212

Du LU au VE, 10 à 18 heures

Déclaration en ligne :

www.meldestelle.act212.ch/fr



Le Bureau national d'enregistrement des déclarations réceptionne également les déclarations anonymes.

Déclaration de soupçon concernant un « loverboy »

Une mère inquiète nous appelle et explique qu'elle est de plus en plus préoccupée par sa fille. Mère célibataire, elle remarque que le comportement de sa fille a récemment beaucoup changé.

L'adolescente a rencontré un homme sur TikTok et semble totalement fascinée par lui, prête à faire tout ce qu'il lui demande. Elle change de langage, s'isole et croit aveuglément tout ce qu'il lui dit. Il l'a convaincue d'avoir des rapports sexuels non protégés sous prétexte qu'il souffre d'une allergie au latex. Il lui fait miroiter de belles promesses qui ne se réalisent jamais : il avait, par exemple, prévu de partir en vacances avec elle, mais cela a été annulé à la dernière minute.

La jeune fille a même commencé à accumuler des dettes, probablement pour cet homme. Chaque fois que sa mère la confronte aux incohérences et aux mensonges, cela ne fait qu'augmenter la distance entre elles.

La mère, de plus en plus inquiète, ne sait plus comment établir un dialogue avec sa fille. ACT212 l'écoute et l'aide à trouver la bonne personne de contact dans son canton.

Déclaration de soupçon de traite des êtres humains

Après une longue hésitation, une personne décide de nous contacter. Elle soupçonne un cas de traite des êtres humains et rapporte des observations faites dans un nightclub.

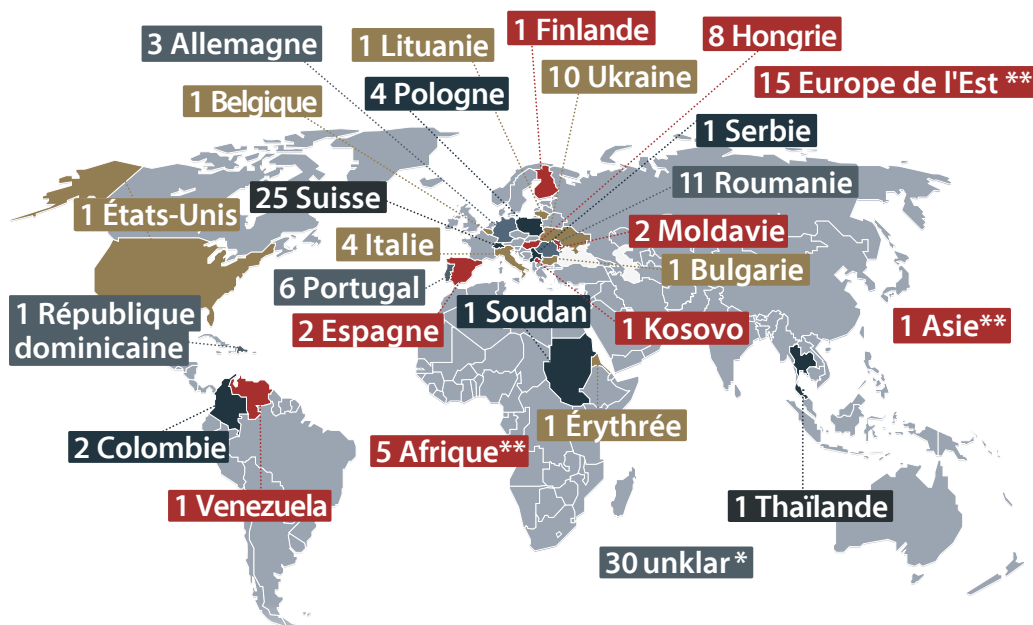
Elle y a rencontré des femmes étrangères travaillant dans des conditions précaires. Elles avaient été attirées en Suisse par de fausses promesses et forcées à travailler six nuits par semaine. Dans leur logement, elles ne pouvaient pas se déplacer librement en raison d'une surveillance constante par des hommes. Leur liberté était fortement restreinte.

La personne déclarante n'a jamais pu oublier ce qu'elle avait vu et entendu. Après plusieurs mois de réflexion, elle décide finalement de contacter ACT212. Grâce à ses propres recherches, elle se rend compte que les faits correspondent aux indicateurs de la traite des êtres humains.

La déclaration a été transmise à la police. La personne a hésité si longtemps par peur d'être elle-même identifiée. ACT212 rappelle l'importance de signaler ces situations le plus rapidement possible afin d'apporter une aide précoce aux victimes.

Provenance des personnes concernées *

140
personnes
concernées
déclarées



* Nous avons également reçu des déclarations de soupçon pour 30 personnes concernées dont l'origine n'est pas clairement établie (par exemple lors d'observations par des tiers).

** Nous avons créé les nouvelles catégories Europe de l'Est, Afrique et Asie, car de nombreuses personnes concernées ne pouvaient pas être clairement identifiées comme originaires d'un pays en particulier, mais bien d'une région ou d'un continent.

Sexe des personnes concernées

79	Féminin
10	Masculin
1	Trans
50*	Inconnu

Age des personnes concernées

22	Mineur
93	Majeur
25	Inconnu/peu clair

* les déclarations qui concernent plusieurs personnes sont également classées comme Inconnu.

À propos des déclarations de soupçon :

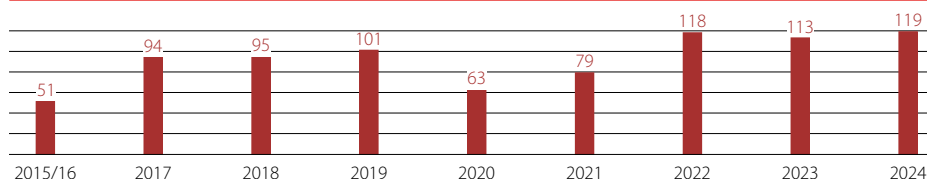
Les personnes qui contactent le Bureau national d'enregistrement des déclarations le font pour différents motifs. Même s'il n'est pas toujours possible de les catégoriser, on peut néanmoins constater que les prises de contact concernent en principe : les déclarations ou bien indices ou observations faites par des tiers, les conseils à l'intention des personnes concernées ou de leur entourage et les demandes de renseignements des administrations ou spécialistes au sujet de cas spécifiques. Déclaration de soupçon ne veut pas dire cas confirmé.

Les déclarantes et déclarants

25	Particuliers (p. ex. passant(e) ou voisin(e))	11	Déclarant-s-es anonymes
20	Clientèle de prestations sexuelles tarifées	3	Personnes du secteur de la santé
19	Personnes directement concernées	3	Membres d'une autorité
16	Proches ou amis/connaissances de la personne concernée	3	Collègues de travail
16	Travailleurs-euses sociaux-ales, aumôniers-ères et conseillers-ères	1	Chauffeur-euse de taxi,
		1	Client-e, 1 Travailleur-euse du sexe

❗ Le nombre de déclarations de soupçons émanant de client-e-s a augmenté de 33,3 %. Nous constatons également que les travailleur-euses sociaux-ales de proximité signalent de plus en plus de cas. L'augmentation du nombre de déclarations anonymes est un signe positif : les personnes osent signaler anonymement et savent comment contacter le Bureau national d'enregistrement des déclarations..

Tableau comparatif du nombre de déclarations : 2015 bis 2024



Provenance des déclarations

27	ZH	8	AG	par canton 3	BL, GE, VD
21	BE	7	LU	par canton 2	NE, SG, SZ, TG, ZG
					AR, FR, GR, SH, SO,
10	BS	6	TI	par canton 1	VS, Suisse (Canton non précisé)

* 7 déclarations de soupçons provenaient de l'étranger : 2 d'Italie et une de chaque pays suivant : Belgique, Allemagne, France, Kenya et États-Unis. 7 autres déclarations provenaient de personnes dont nous ne connaissons pas l'origine.

Mode de réception des déclarations



64 déclarations
par le formulaire web



30 déclarations
par la hotline
0840 212 212

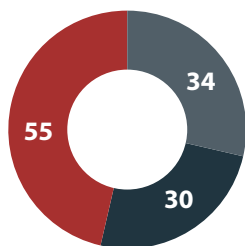


25 déclarations
directement auprès
d'ACT212
*(par e-mail, téléphone, en personne,
observation personnelle)*

Qu'implique le triage des déclarations ?

Après leur réception, les déclarations sont triées. S'il s'agit d'un indice reçu de manière anonyme ou si la personne déclarante donne son accord pour cela, le contenu de la déclaration sera transmis à la police spécialisée ou à un centre de conseil aux victimes. Les personnes concernées ou leur entourage seront, en cas d'accord et si cela est possible, directement dirigés vers les centres de consultation adaptés. Si la personne déclarante ne souhaite pas cette démarche, ACT212 recommande les services régionaux existants ou d'autres offres adaptées. Une autre option pour la personne déclarante consiste à recontacter ACT212 une nouvelle fois par la suite. Dans ce cas, sur le plan statistique, seul le premier contact est enregistré comme déclaration.

Triage des déclarations



- Transmission aux services de police
- Recommandations ou mise en relation avec centre de consultation/ aide aux victimes/refuge
- Premier conseil/déclaration pas (encore) transmise*

** Une déclaration qui n'est pas assez claire ne sera pas transmise. D'autres déclarations qui ne sont pas transmises sont, par exemple, les consultations initiales avec des informateurs ou informatrices qui ne souhaitent pas (encore) faire de déclaration après cette consultation ou ne souhaitent pas (encore) être mis en réseau.*

Choix de l'anonymat de 5 personnes, nous ne savons pas ce qu'elles souhaitent



43 personnes
ne souhaitent **pas garder l'anonymat**



46 personnes
anonymat **vis-à-vis des tiers**
(ACT212 a les données)



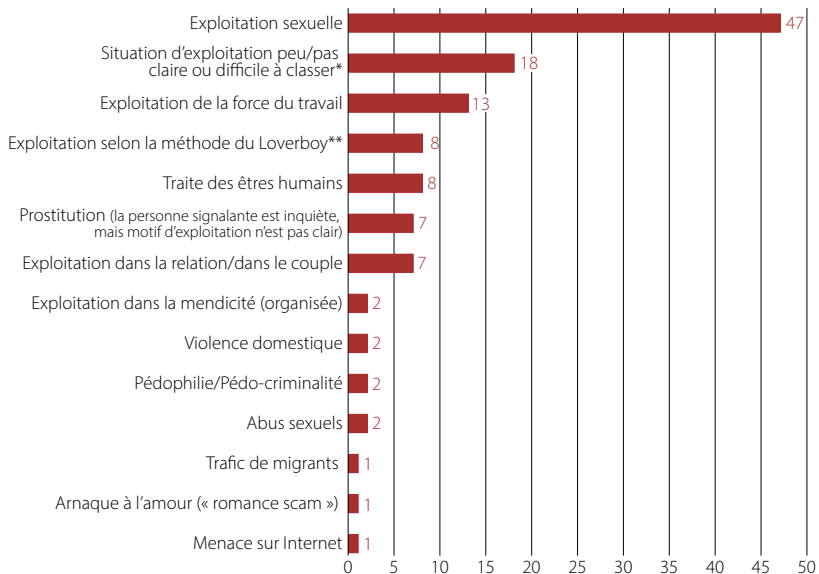
25 personnes
anonymat **total**
(Personnes se présentant de manière anonyme via le formulaire de déclaration !)

Faits et chiffres

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a ouvert le 18 octobre 2015. Jusqu'à la fin 2024, 840 déclarations de soupçon ont été traitées, portant sur 960 personnes concernées. En 2024, nous avons reçu 119 déclarations pour un total de 140 personnes concernées.

Contrairement à l'année 2023, la plupart des déclarations de soupçon en 2024 ne provenaient pas des personnes directement concernées, mais de tiers non impliqués (témoins ou voisins) – souvent d'une manière anonyme. Alors que le nombre de déclarations concernant des réfugiés ukrainiens a diminué, passant de 22 à 10, les déclarations relatives à la traite des êtres humains ont augmenté de 3 à 8. De plus, le nombre de déclarations relatives à l'exploitation sexuelle a considérablement augmenté, passant de 26 à 47.

Types de formes d'exploitation signalées



* Les situations qui ne peuvent pas être clairement attribuées à une catégorie sont enregistrées comme « peu/pas claires ». Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'une personne non impliquée fait part d'une observation. Il est également possible qu'une déclaration en ligne totalement anonyme soit reçue, sans possibilité de poser des questions complémentaires. En règle générale, les déclarations de soupçon peuvent être traitées ultérieurement malgré ce manque de clarté.

** Ce qu'on appelle la méthode du « loverboy » est une méthode de recrutement dans laquelle l'auteur fait croire à une relation amoureuse avec la victime afin de l'isoler, puis de l'exploiter. Dans les déclarations de soupçon enregistrées dans cette catégorie, tant le recrutement que l'exploitation de la personne résidant en Suisse ont eu lieu en Suisse.

Déclaration de soupçon concernant l'exploitation de la force du travail

Une personne appelle le Bureau national d'enregistrement des déclarations et signale un possible cas d'exploitation de la force du travail dans un hôtel. Avant de faire cette déclaration, elle a longuement hésité et semble encore très incertaine au téléphone. À plusieurs reprises, elle demande si elle peut réellement rester anonyme. La conseillère la rassure, et elle finit par décrire ses observations.

Dans cet hôtel, plusieurs personnes travaillent sans permis de séjour ou de travail valide. Elles sont peu rémunérées, doivent effectuer un nombre excessif d'heures et dorment dans une chambre de l'hôtel. Elles ne parlent pas la langue nationale et n'ont donc que peu ou pas de possibilités de demander de l'aide. Tous ces éléments sont des signes possibles d'exploitation.

La personne déclarante s'inquiète énormément pour ces travailleurs et travailleuses. Nous avons transmis cette déclaration de soupçon à la police.

Déclaration de soupçon d'un client

Un client nous écrit après avoir remarqué quelque chose d'inhabituel. Il avait pris rendez-vous via un site proposant des services sexuels. Tout semblait normal, et la communication s'était déroulée en parfait allemand.

Mais en arrivant à l'appartement privé, il découvre que la femme ne parle pas du tout allemand et ne comprend que quelques mots d'anglais. De plus, elle ne semble pas au courant des accords pris en ligne et n'a visiblement aucune envie de participer. Elle paraît très effrayée, ce qui pousse le client à quitter immédiatement les lieux.

ACT212 a pu transmettre cette déclaration anonyme aux autorités compétentes. Nous constatons que notre appel à l'action auprès des clients porte ses fruits.

Exemples de
déclarations reçues –
anonymisées